



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Conseil d'administration

Séance spéciale du 8 au 17 avril 2020

Par échanges de courriels

Procès-verbal

Adopté le 17 mai 2020

Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

Andréanne Bergeron	Keven Imbeault	Pascale Voyer-Perron
Ariane Jobin-Rioux	Laurence Vaillancourt	Philippe Paquin Piché
Bénédicte Desbiens	Louis-Philippe Beaulieu	Rose Beaupré Ayotte
Charlotte Roy	Marc-Antoine Tourville	Samy-Jane Tremblay
Eve-Marie Allard	Marie-Lyne Bourque	Thierry Gauvin
Félix Lachance	Mathieu Blanchet	Vickie Bourque
François Coulombe-Rozon	Mélissa Richard	Yan Sinotte
Frédéric Gilbert	Oscar Truong	

Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

Véronique Tremblay	Gabriel Charland	Anne-Sophie Morin
--------------------	------------------	-------------------

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée

Non applicable

Secrétariat d'assemblée

Bénédicte Desbiens

BÉNÉDICTE DESBIENS

Bonjour à toutes et à tous,

Fonds d'urgence – COVID-19 :

Tel qu'annoncé il y a quelques jours, l'Université Laval a créé le Fonds d'urgence - COVID-19 pour venir en aide financièrement aux étudiantes et étudiants qui se retrouvent dans une situation particulièrement précaire.

Le comité exécutif de la CADEUL souhaite se montrer solidaire envers ses membres qui vivent des moments difficiles et qui auraient besoin d'un appui financier via ce fonds d'urgence. C'est pourquoi nous envisageons de faire un don au Fonds d'urgence - COVID-19 à la hauteur de 10 000 \$. Bien que la situation financière de la CADEUL ne soit pas à son apogée, nous avons évalué que nous serions en mesure de supporter ce don via nos liquidités actuelles.

Les mesures que nous avons implantées dès le début de la crise actuelle font en sorte que nous sommes confiants de pouvoir maintenir un niveau de liquidités adéquat durant la période estivale. Cela dit, nous tenons à ce que les membres du Conseil d'administration soient en accord avec la résolution suivante avant de procéder au don qui sera versé dans le Fonds d'urgence COVID-19 :

Résolution #1 du CA:

Que la CADEUL verse un don de 10 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 mis sur pied par l'Université Laval.

Support financier aux associations étudiantes:

Au cours des derniers jours, le comité exécutif a reçu l'information que des membres associatifs se trouvent dans une situation extrêmement précaire en raison d'événements de financement qui ont dû être annulés à la dernière minute sans possibilité de remboursement des dépenses encourues.

Le comité exécutif de la CADEUL s'est donc penché sur des moyens de venir en aide concrètement à ses membres associatifs qui se retrouvent en difficulté financière en raison du COVID-19.

Il est important de comprendre que cette aide est une mesure de dernier recours mise en place pour assurer la pérennité des associations étudiantes membres de la CADEUL et que des balises claires et précises doivent être établies pour assurer une équité entre les membres associatifs. L'aide financière accordée serait octroyée à l'aide du Fonds d'implication étudiante. Pour faciliter un traitement rapide des demandes, cela implique d'accorder le mandat au comité exécutif de la CADEUL d'évaluer chaque demande et d'accorder une aide financière aux associations en fonction de leurs besoins urgents et des critères prédéfinis.

Voici donc les grandes lignes de la mesure temporaire que le comité exécutif souhaite mettre en place rapidement afin de venir en aide à ses membres associatifs :

Qui peut faire une demande :

- Votre association est membre de la Confédération
- Votre association a dû annuler un événement visant à financer ses activités
- L'événement devait se dérouler sur le campus au moment de son annulation
- L'événement devait avoir lieu entre le 12 et le 27 mars inclusivement

Comment faire une demande :

Votre demande de soutien financier doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante : finances@cadeul.ulaval.ca

Quoi inclure dans la demande :

- Description de l'événement qui a dû être annulé
- Budget de votre association
- Copie des factures reliées à l'événement qui n'ont pas pu être remboursées
- Spécimen de chèque (servira pour les virements bancaires)

Procédure d'attribution de l'aide financière :

- Chaque demande sera évaluée par le comité exécutif de la CADEUL.
- Une confirmation par courriel vous sera envoyée vous indiquant le montant de l'aide financière accordée
- Le montant de l'aide financière sera déposé directement dans votre compte bancaire associatif en fonction des informations indiquées sur le spécimen de chèque envoyé avec la demande

Résolution #2 du CA:

Que le comité de commandites et de subventions de la CADEUL soit responsable d'évaluer les demandes de soutien financier aux associations membres de la CADEUL pour faire face à la crise sanitaire entourant le COVID-19.

Résolution #3 du CA:

Qu'une reddition de compte sur les montants d'aide financière qui ont été accordés soit faite lors d'une rencontre ordinaire du Conseil d'administration de la CADEUL. N'hésitez pas si vous avez des commentaires ou des questions, il nous fera plaisir de répondre au meilleur de nos connaissances.

Merci de votre collaboration et bonne journée,

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

J'appuie la résolution #1 du CA. *Que la CADEUL verse un don de 10 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 mis sur pied par l'Université Laval.*

Proposition de discussion d'une précision sur la Résolution #2 du CA.

Considérant l'importance que « des balises claires et précises doivent être établies pour assurer une équité entre les membres associatifs » en lien avec les demandes de soutien financier aux associations membres de la CADEUL pour faire face à la crise sanitaire entourant le COVID-19.

Je propose qu'on réfléchisse à l'ajout d'un montant maximum pouvant être versé à un membre associatif dans le cadre des critères prédéfinis des demandes de soutien financier aux associations membres de la CADEUL pour faire face à la crise sanitaire entourant le COVID-19.

Proposition de discussion sur la Résolution #3 du CA.

Bien que le comité exécutif ait l'entière confiance du Conseil d'administration, le dernier CA en mars a montré sa rapidité et son efficacité d'opération. « Pour faciliter un traitement rapide des demandes, cela implique d'accorder le mandat au comité exécutif de la CADEUL d'évaluer chaque demande et d'accorder une aide financière aux associations en fonction de leurs besoins urgents et des critères prédéfinis. » Je propose qu'on réfléchisse à la possibilité de restreindre le mandat accordé au comité exécutif de la CADEUL « d'évaluer et de recommander au conseil d'administration d'accorder une aide financière... »

Je m'explique, bien qu'il s'agit d'un programme d'aide financière exceptionnel dans des circonstances tout aussi exceptionnelles la perception d'intégrité du processus doit demeurer une condition sine qua non des actions du Conseil d'administration. J'estime que le dernier Conseil d'administration a montré qu'il pouvait adopter avec rapidité les requêtes qui lui sont présentées. Ainsi, on ne peut douter que les résolutions d'aide financière du comité exécutif de la CADEUL seront adoptées aussi rapidement que par le passé par le Conseil d'administration.

Merci beaucoup et portez-vous bien!

MEMBRE DU CA

Bonjour à vous,

Je suis d'accord avec la première résolution proposée.

Quant à la deuxième résolution ainsi que la proposition de discussion de notre collègue Monsieur Truong, je suis d'accord avec la proposition d'instaurer un plafond aux sommes versées selon des critères prédéfinis, suivant cette deuxième résolution.

Enfin, je suis d'accord avec la discussion soulevée par notre collègue Monsieur Truong quant à la troisième résolution. Puisqu'effectivement nous faisons face à des circonstances imprévisibles et irrésistibles, il serait plus que souhaitable que les montants d'aide financière soient octroyés par le comité exécutif suite à

l'approbation du Conseil d'administration. La probité de notre démarche ne doit pas laisser place à la promptitude.

Merci à vous et à bientôt,

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis d'accord avec les trois propositions.

Pour ce qui est de la discussion actuelle sur le pouvoir accordé au comité exécutif, je crois qu'il est raisonnable, dans la situation actuelle d'accorder ce qui est dans la proposition initiale. On parle ici d'aider financièrement des associations via le Fonds d'implication étudiante, et non via les liquidités de la Confédération. Ainsi, cela n'affectera aucunement le présent ou futur budget de la Confédération. De plus, on voit qu'il y a des critères précis pour avoir accès à cette aide, donc je ne crois pas que ça aura un gros impact sur la pérennité du fond (qui est, à la base, présent pour aider les initiatives étudiantes). Finalement, on parle ici des finances d'association membres, et non de celle de la CADEUL. Personnellement, n'ayant aucun poste lié à ces associations (contrairement aux exécutant-e-s qui ont un mandat d'aide à ses membres), je serai très mal à l'aise d'avoir un regard sur leurs finances. Sans parler du poids administratif assez lourd de devoir faire ces exercices de courriel à chaque fois qu'il y a une demande. Ainsi, je suis contre la demande d'amendement.

Merci et prenez soin de vous :)

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Je donne mon appui aux trois propositions initiales tels qu'énoncées dans le message de Madame Desbiens.

Merci et bonne journée

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Premièrement, je veux tout simplement clarifier que vous voyez probablement le nom de Florence Duguay comme personne qui envoie ce courriel, mais en fait je suis Philippe Paquin-Piché. J'ai reçu le courriel dans la boîte de mon ancien poste alors pour pouvoir « répondre à tous » je dois l'utiliser.

Bref, passons au vif du sujet.

Pour les raisons énoncées par Vickie, je suis aussi contre la demande d'amendement.

Avant de prendre position sur les propositions, j'ai une question pour l'exécutif.

- Pourquoi arrêter la période des événements le 27 mars? J'imagine que certaines associations avaient des événements de financement prévus après cette date aussi.
- Alors, j'aimerais comprendre pourquoi le choix de cette date SVP?

Merci, bonne fin de journée et bon succès dans votre fin de session.

MEMBRE DU CA

Bonjour,

J'appuie les propositions de l'exécutif et je suis contre la proposition d'amendement, pour les mêmes raisons que celles énoncées par Vicky.

Merci,

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Je suis du même avis. De ce fait, j'appuie les 3 propositions initiales énoncées par Mme Desbiens.

Bonne soirée et bon succès dans cette fin de session hors du commun.

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis du même avis que Vickie et j'appuie donc les trois propositions initiales telles qu'elles ont été énoncées par Mme Desbiens.

Merci et bonne fin de journée à vous,

MATHIEU BLANCHET

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, merci pour votre participation active à ce CA spécial. Plusieurs pistes de réflexion et questionnements ont été rapportées et nous souhaitons les adresser dans le but d'alimenter le processus décisionnel.

Montant maximum admissible en aide financière

Cela est quelque chose qui a été réfléchi lors du développement de la mesure que nous souhaitons mettre en place. Il est tout à fait possible, si le CA le désire, de mettre un montant maximum d'aide financière qui serait accordée par association qui fait la demande. Toutefois, le hic c'est que l'on ne sait pas encore l'ampleur de l'aide qui nous sera demandée. Il est clair que le comité exécutif fera preuve de jugement et gardera en tête le principe d'équité entre les associations étudiantes lorsque celui-ci évaluera les demandes. Avec les critères définis, les documents

qui seront demandés et le recensement des événements qui ont été annulés, cela nous permet de prévoir que les montants demandés seront raisonnables. Cela étant dit, si le CA tient à ce qu'il y ait une limite pour le montant que les associations étudiantes peuvent demander, il est tout à fait possible d'ajouter un critère qui va dans ce sens. Nous croyons qu'une limite de 1500 \$ par association étudiante serait raisonnable. Par comparaison, cela correspond, à une exception près, au montant maximum qui a été attribué à des projets par le comité de commandites et de subventions cette année.

Approbation des demandes par le Conseil d'administration

Lors de l'idéation de la mesure, il a été jugé que pour faciliter l'accès rapide à l'aide financière, la collaboration et l'échange d'informations continue entre la CADEUL et les associations étudiantes qui soumettent une demande, que ce soit le comité exécutif qui assurait l'évaluation des demandes et qui par la suite en faisait rapport au Conseil d'administration. Étant une nouvelle mesure temporaire spécialement conçue pour venir en aide aux membres associatifs qui se retrouvent dans une situation précaire, il se peut très bien que nous devons accompagner certaines associations étudiantes dans l'envoi de leur demande et que plusieurs communications où de l'information pertinente à l'évaluation de la demande soit envoyée au fur et à mesure. Il serait donc peu efficace et difficile que le comité exécutif agisse à titre d'intermédiaire entre les associations et le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse prendre une décision éclairée et juste. C'est pourquoi, face aux circonstances exceptionnelles que nous vivons, nous croyons que le comité exécutif est l'instance la plus à même de répondre aux demandes des associations et d'en faire rapport au Conseil d'administration par la suite pour que celui-ci soit informé de l'aide financière qui a été accordée.

Choix des dates dans l'élaboration de la mesure

La question a été apporté par Monsieur Paquin-Piché. La réponse est simplement qu'au début de la crise, le confinement avait été annoncé pour deux semaines. Les dates correspondent aux deux semaines que devait être la période de confinement au départ. La période prescrite dans les détails de la mesure prend en compte que si un événement était prévu après le 27 mars, l'association étudiante avait toutes les bonnes raisons d'entamer des procédures pour annuler un maximum de dépenses, puisque dès les premiers jours de confinement, il était facile de prévoir que cela allait durer pendant plus que deux semaines. L'application du gros bon sens a fait en sorte que nous avons décidé de suggérer cette période dans la description de la mesure, mais si le Conseil d'administration juge que cette période devrait être prolongée (ou écourtée), cela est également possible.

En espérant que cela répondent à vos questionnements et cela alimente la discussion.

Merci et bonne journée !

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Je remercie la vice-présidence aux finances et au développement pour les précisions. Considérant la situation exceptionnelle que nous vivons, je suis en accord avec les trois propositions initiales. Je pense que le comité exécutif est en mesure d'être raisonnable et peut juger les demandes d'aide financière qui lui seront faites dans le cadre actuel. Le délai de deux semaines me semble tout à fait justifié, car il est vrai que les associations avaient le temps d'annuler leur(s) événement(s) et de demander des remboursements, le cas échéant.

Prenez soin de vous <3

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Je remercie également la vice-présidence aux finances et au développement pour les précisions et les membres du Conseil d'administration pour leur réflexion sur les interrogations soulevées.

La suggestion constructive de la vice-présidence aux finances Monsieur Blanchet sur le critère d'un montant maximum admissible en aide financière.

Cela étant dit, si le CA tient à ce qu'il y ait une limite pour le montant que les associations étudiantes peuvent demander, il est tout à fait possible d'ajouter un critère qui va dans ce sens. Nous croyons qu'une limite de 1500 \$ par association étudiante serait raisonnable. Par comparaison, cela correspond, à une exception près, au montant maximum qui a été attribué à des projets par le comité de commandites et de subventions cette année.

Une proposition amendée avec l'ajout de la limite suggérée de 1500\$ par association pourrait permettre un appui unanime du Conseil d'administration. Je propose un amendement ajoutant de ce critère.

Les explications de la vice-présidence aux finances concernant l'approbation des demandes par le Conseil d'administration a priori me satisfont. J'appuie la proposition de Résolution #3 du CA. Qu'une reddition de comptes sur les montants d'aide financière qui ont été accordé soit faite lors d'une rencontre ordinaire du Conseil d'administration de la CADEUL.

Merci beaucoup et portez-vous bien!

MEMBRE DU CA

Bonjour à vous tous,

J'appuie la proposition telle qu'elle fût originalement présentée par Madame Desbiens.

Bonne journée à vous tous!

LAURENCE VAILLANCOURT

Bonjour à toutes et tous,

J'appuie également les 3 propositions initiales.

Merci et bon courage !

MEMBRE DU CA

Bonjour à toutes et à tous,

Merci Monsieur Blanchet pour la réponse. Je comprends le raisonnement pour la date.

La seule chose c'est que certains événements ont besoin de faire des dépôts non-remboursables pour la tenue d'activités. Alors même s'il y a annulation, ce coût pourrait demeurer exigible si le contrat de location de salle n'avait pas de clause pour « mesures exceptionnelles » et que la direction de l'endroit n'est pas clémente.

Serait-ce possible de conserver les dates, mais ajouter une clause permettant le dédommagement par la CADEUL à l'association pour des frais non-remboursables malgré le fait que l'association annule l'événement avant le 27 mars (preuves de paiement avant le 12 mars et de non-remboursement par l'établissement à l'appuie)?

Merci de votre temps,

MEMBRE DU CA

Bon matin à tous,

Merci Monsieur Blanchet pour les précisions. J'appuie les propositions initiales telles que proposées par madame Desbiens.

Bonne journée!

MEMBRE DU CA

Bonjour,

J'appuie les trois résolutions initiales proposées par Mme Desbiens. Je suis également en accord avec l'ajout d'une clause proposé par Monsieur Paquin-Piché. Je pense notamment aux associations étudiantes qui auraient des pénalités dans le processus d'annulation.

Merci et bon confinement,

EVE-MARIE ALLARD

Bonjour.

J'appuie les trois propositions initiales également.

Merci de votre participation active et je vous envoie tout plein d'amour!

Bonne journée !

MEMBRE DU CA

Bonjour à tous,

J'appuie les trois propositions initiales proposées par Bénédicte Desbiens.

Bonne fin de session,

MEMBRE DU CA

Bonjour,

J'appuie également les trois propositions initiales mentionnées par le conseil exécutif avec l'amendement du 1500\$ comme limite maximale octroyée à une association étudiante (proposé par Monsieur Truong).

Bonne journée à toutes et à tous!

MEMBRE DU CA

Bon matin,

Je suis en accord pour les trois propositions initiales.

Dans le même ordre d'idée que Philippe, je pense qu'il faudrait permettre un dédommagement aux associations qui auraient des coûts qui ne leur serait pas remboursés pour des activités allant jusqu'à la fin de la session (fin du mois d'avril par exemple). Par exemple si un service de location restait ferme sur le fait qu'il ne rembourserait pas une association, il serait important qu'on puisse leur fournir un appui financier.

Sachant que l'octroi relève de la bonne foi du comité exécutif, je pense que vous seriez en mesure d'être tolérant par rapport à des demandes se situant entre le 13 mars et le 30 avril.

Bonne journée,

MEMBRE DU CA

Bonjour,

Je suis également en accord avec les 3 propositions initiales.

Merci et bonne journée!

MATHIEU BLANCHET

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis en accord avec les trois propositions initiales.

Merci pour votre participation et bon HoracioShow à toutes et à tous!

ROSE BEAUPRÉ AYOTTE

Bon lundi à toutes et à tous,

Je suis en accord avec les trois propositions initiales!

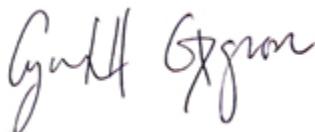
Bonne journée! En espérant que vous n'êtes pas en surdose de chocolat,

BÉNÉDICTE DESBIENS

Bonjour à toutes et à tous,

Veuillez prendre note que la Résolution #1 a été adoptée à l'unanimité et les résolutions #2 et #3 à majorité. Cela était le dernier Conseil d'administration du mandat 2019-2020. Nous vous remercions infiniment pour votre participation tout au long de votre mandat qui termine officiellement jeudi le 23 avril à 8h.

Bonne fin de session et bon confinement!



Cyndelle Gagnon

Vice-présidence aux affaires institutionnelles